



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Groupe belge

Section Belgique-Venezuela

06.02.2009

Rencontre avec Manuel Villalba et Julio García Aspa, Députés de l'Assemblée nationale de la République du Venezuela

A. La révision de la constitution vénézuélienne

Le dimanche 15 février 2009, la population vénézuélienne se prononcera sur le projet de révision de la constitution. La délégation se rend compte du fait que certains articles proposés sont assez contestés, notamment l'article insérant la possibilité de réélection du Président de la République.

Les deux députés souhaitent néanmoins attirer l'attention sur le fait que le projet de nouvelle constitution contient également un article précisant que n'importe quel mandat politique (bourgmestre, gouverneur, président,...) pourra être révoqué moyennant un référendum dès que la moitié du mandat soit expirée. Ils rappellent que le Venezuela est un État démocratique qui organise des élections présidentielles libres tous les 6 ans.

La délégation signale également que, quel que soit le résultat du référendum, le pays ne va pas tomber en miettes après le 15 février 2009. Le gouvernement respectera le résultat du référendum. Dans ce contexte, les députés rappellent que le gouvernement a également respecté le résultat négatif du référendum en 2007.

B. Autres thèmes discutés

- 1) Le secteur pétrolier et la diversification de l'industrie vers d'autres secteurs ;
- 2) la réforme du système social en général et des soins de santé en particulier ;
- 3) l'attitude de l'opposition au Venezuela : les députés expliquent que l'opposition a décidé de participer de nouveau pleinement à la vie politique. Selon les députés, les membres de l'opposition se rendent compte qu'ils ont commis une erreur lorsqu'ils ont quitté le champ de bataille. L'opposition participera donc aux élections de 2010 ;
- 4) l'invitation d'une délégation UIP vénézuélienne en 2009.